

SEANCE DU 09 NOVEMBRE 2015

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, DETOURNAY Pascal, HILALI Nadya, ROBETTE Benjamin,
Echevins ;
SCHIETSE D., HOUZE M., DUMAZY F., DELCROIX M., ~~VANUEL P.~~, URBAIN M.,
LEGRAIN P., DE KETELE C., LESEULTRE Y., BERNARD D., SCHOTTE M., VICO A.,
LECOUTRE C., QUITTELIER C., Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

1. Informations diverses – communications
Mr Pierre Wacquier, Bourgmestre Président informe
 - a) **De la suppression des permanences décentralisées de l'ONP et de l'Inasti et l'intervention faite par le collège communal aux autorités adéquates**
 - b) **De la venue de Mr le Ministre Colin, le 8 octobre à la maison des pépiniéristes de Lesdain**
 - c) **De l'assemblée générale de l'ASBL Brunehaut Valorisation**

2. Budget 2015 – Modifications budgétaires n°1 des Fabriques d'Eglises de Jollain-Merlin et Rongy
 - a) **18 OUI**
pour l'approbation de la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise de Jollain-Merlin telle que présentée avec une majoration des crédits en dépenses de 2.232,08 euros et une diminution des dépenses de 818,00 euros ce qui donne une différence de + 1.414,08 euros

 - b) **18 OUI**
pour l'approbation la modification budgétaire n°1 de l'exercice 2015 de la Fabrique d'Eglise de Rongy telle que présentée avec une majoration des crédits en dépense de 1.450,00 euros et une majoration des recettes de 1.450,00 euros.
L'intervention communale est majorée de 1.450,00 euros.

3. Budget 2016 – Fabriques d'Eglises de Bléharies, Hollain, Howardries, Jollain-Merlin, Guignies, Laplaigne, Lesdain, Rongy et Wez-Velvain et l'église protestante de Rongy
 - a) **12 OUI et 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)**
 - **pour acter la diminution décidée par l'Organe représentatif à l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 3.000 € à 2.300 €.**
 - **pour modifier l'article 17 du chapitre I « Supplément de la commune » (recettes) comme suit : 9.227,41 € au lieu de 9.927,41 € suite à la diminution de l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 2.300 € au lieu de 3.000 € comme décidé par l'Organe Représentatif agréé.**

 - b) **12 OUI et 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)**
 - **pour acter la diminution décidée par l'Organe représentatif à l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 2.500 € à 2.300 €.**
 - **pour modifier l'article 17 du chapitre I (recettes) comme suit : 11.463,25 € au lieu de 11.663,25 € suite à la diminution de l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 2.300 € au lieu de 2.500 € comme décidé par l'Organe Représentatif agréé.**

 - c) **12 OUI et 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)**
 - **pour acter que la dépense inscrite à l'article 13 du chapitre I, relative à l'achat de chaises, doit être imputée à la rubrique 50m.**
 - **pour refuser l'inscription d'achat des chaises à l'article 50m au service ordinaire, étant donné le caractère non journalier de la dépense ;**
 - **pour refuser l'inscription au service extraordinaire, l'enveloppe budgétaire octroyée étant déjà attribuée.**

- d) 12 OUI et 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)
- pour acter la diminution décidée par l'Organe représentatif à l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 2.000 € à 1.500 €.
 - pour refuser l'inscription de l'entretien et réparation du presbytère à l'article 30 du chapitre II (dépenses), étant donné le caractère non journalier de la dépense ;
 - pour refuser l'inscription de l'article 58 du chapitre II (dépenses) au service extraordinaire, l'enveloppe budgétaire octroyée étant déjà attribuée.
- e) 12 OUI et 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)
- pour d'acter : a) la diminution décidée par l'Organe représentatif à l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 1.000 € à 600 €.
b) que la dépense inscrite à l'article 13 du chapitre I, relative à l'achat de chaises, doit être imputée à la rubrique 50m.
 - pour de refuser l'inscription d'achat des chaises à l'article 50m au service ordinaire, étant donné le caractère non journalier de la dépense ;
 - pour refuser l'inscription à l'article 61 du chapitre II (dépenses) au service extraordinaire, l'enveloppe budgétaire octroyée étant déjà attribuée.
- f) 12 OUI et 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)
- pour acter la diminution décidée par l'Organe représentatif à l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 2.000 € à 1.600 €.
 - pour modifier l'article 17 du chapitre I « Supplément de la commune » (recettes) comme suit : 5.402,86 € au lieu de 5.802,86 € suite à la diminution de l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 2.000 € au lieu de 1.600 € comme décidé par l'Organe Représentatif agréé.
- g) 12 OUI et 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)
- pour acter les diminutions décidées par l'Organe représentatif :
 - a) à l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 3.600 € à 3.300 € ;
 - b) à l'article 14 du chapitre I (dépenses) de 400 € à 300 €.
 - pour annuler la dépense inscrite à l'article 33 étant donné le caractère non journalier de cette dépense ;
 - pour refuser l'inscription relative à la réparation des cloches au service extraordinaire. L'enveloppe budgétaire octroyée par la Commune ayant été déjà attribuée.
- h) 12 OUI et 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)
- pour acter la diminution décidée par l'Organe représentatif à l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 2.000 € à 1.700 €.
 - pour modifier l'article 17 du chapitre I « Supplément de la commun » (recettes) comme suit : 12.665,60 € au lieu de 12.965,60 € suite à la diminution de l'article 6 du chapitre I (dépenses) de 1.700 € au lieu de 2.000 € comme décidé par l'Organe Représentatif agréé.
- i) 12 OUI et 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)
- pour acter que la dépense inscrite à l'article 13 du chapitre I, relative à l'achat des chaises doit être imputée à la rubrique 50m.
 - pour: 1° de refuser l'inscription d'achat des chaises à l'article 50m au service ordinaire, étant donné le caractère non journalier de la dépense ;
2° de refuser l'inscription de l'entretien et réparation de l'orgue à l'article 32 du chapitre II (dépenses), étant donné le caractère non journalier de la dépense ;
3° de refuser l'inscription au service extraordinaire de la réparation de l'orgue prévue à l'article 32 ainsi que l'achat de chaises, l'enveloppe budgétaire octroyée étant déjà attribuée.
 - pour modifier l'article 17 du chapitre I (recettes) comme suit : 0 € au lieu de 2.577,03 € suite aux diminutions des articles 13 du chapitre I (dépenses), 32 du chapitre II (dépenses) ;
 - pour prévoir un crédit de 250 € pour l'entretien annuel de l'orgue à l'article 32 du chapitre II (dépenses) ;

- pour mettre la différence entre les dépenses et les recettes en article 49 fonds de réserve : 1.317,37 €.
- pour approuver la dépense prévue à l'article 56 d'un montant de 36.078,86 € et ce conformément à l'ordre de priorité fixé par le GFEBRU et les Fabriques d'Eglises et d'accorder une subvention communale extraordinaire de 36.078,86 €.

Mde Quittelier Cindy quitte la salle.

4. Centre de l'action sociale de Brunehaut – modifications budgétaires n°1 des services ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2015

Marc Houzé, en qualité de président de C.P.A.S., ne prend pas part au vote.

17 OUI pour l'approbation de la modification budgétaire n°1 – exercice 2015 comme suit :

- **Service ordinaire**

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	2.269.349,51	2.269.349,51	0,00
Augmentation de crédit (+)	149.039,71	139.511,09	9.528,62
Diminution de crédit (+)	-51.736,00	-42.207,38	-9.528,62
Nouveau résultat	2.366.653,22	2.366.653,22	0,00

- **Service extraordinaire**

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	5.500,00	5.500,00	0,00
Augmentation de crédit (+)	27.285,33	27.285,33	0,00
Diminution de crédit (+)	0,00	0,00	0,00
Nouveau résultat	32.785,33	32.785,33	0,00

5. Budget communal 2015

- a) modifications budgétaires communales n°s 3 des services ordinaire et extraordinaire

11 OUI – 5 CONTRE (5 élus IC) – 1 ABSTENTION (1 élu C.E.C.) pour apporter les modifications n°3 au budget communal de l'exercice 2015 au service ordinaire suivant le tableau ci-dessous :

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	8.930.618,03	8.432.142,02	498.476,01
Augmentation de crédit (+)	21.532,14	269.418,93	-247.886,79
Diminution de crédit (+)	-27.153,46	-74.000,00	46.846,54
Nouveau résultat	8.924.996,71	8.627.560,95	297.435,76

11 OUI – 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.) pour apporter les modifications n°3 au budget communal de l'exercice 2015 au service extraordinaire suivant le tableau ci-dessous :

	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3
D'après le budget initial ou la précédente modification	1.960.297,49	1.864.219,78	96.077,71

Augmentation de crédit (+)	610.838,91	646.055,46	-35.216,55
Diminution de crédit (+)	-12.000,00	-22.000,00	10.000,00
Nouveau résultat	2.559.136,40	2.488.275,24	70.861,16

b) réaffectation du boni extraordinaire

11 OUI –6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)

Les voies et moyens suivants (pour un total de 371.600,00€), sont désaffectés et versés dans le fonds de réserves extraordinaires à concurrence de 371.600,00€ :
vente de terrain à Bléharies au « Marais d’Espain » (124/76152.2015) = 360.000,00€ ;
excédent de voies et moyens pour « Ligne 88 – Pic Vert – Ph.1+2 » (projet 20090016) = 11.600,00€.

Les investissements figurant dans le tableau ci-dessous sont clôturés en manque de voies et moyens et nécessitent un prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires :

060/99551:20130018.2015	Plan Trottoirs – Rue de la Fontaine à Hollain	9.123,83€
060/99551:20090020.2015	Travaux extraordinaires de voirie 2009	5.701,92€

6. Dotation No Télé

16 OUI - 1 CONTRE (1 élu C.E.C.)

-accorder pour les années 2015 et 2016 une subvention communal de 2,95 €/habitant.

-pour les années 2017 et 2018, la décision sera revue suite à l’examen et la présentation du compte de 2015 de No Télé.

-les dépenses seront inscrites au budget 2016.

7. Régie Communale Autonome de Brunehaut

Marché public de services pour le contrôle et l’audit des comptes annuels 2015, 2016 et 2017 –
Délégation du conseil d’administration désignant le commissaire-réviseur

17 OUI

8. Marché de travaux de démolition du bureau des douanes à Bléharies dans le cadre du Plan Marshall 2.Vert – sites à réaménager TLP244- avenant

11 OUI- 6 ABSTENTIONS (5 élus IC – 1 élu C.E.C.)

d’approuver l’avenant des travaux d’un montant de 6.507,84 € HTVA, réalisé par la société ACLAGRO SA, Industrieweg 74 à 9032 Wondelgem, relatifs aux travaux de démolition du bureau des douanes à Bléharies dans le cadre du Plan Marshall 2. Vert – sites à réaménager TLP244.

9. Financement alternatif – Travaux subsidiés – Convention relative à l’octroi d’un prêt CRAC - Plan Trottoirs 2012

17 OUI

- Décide de solliciter un prêt d’un montant total de 118.242,45€ afin d’assurer le financement de la subvention pour les investissements prévus par la décision du Gouvernement wallon ;

- Approuve les termes de la convention ci-annexée ;

- Sollicite la mise à disposition de 100% des subsides ;

- Mandate Monsieur Pierre Wacquier, Bourgmestre, et Madame Nathalie Bauduin, Directrice générale, pour signer ladite convention.

Mr Pierre Wacquier, Bourgmestre–Président propose à l’assemblée d’entendre les questions et d’y répondre, de voter ensuite le procès-verbal de la séance du conseil communal du 07 septembre 2015 avant d’entendre l’exposé de la Fondation rurale de Wallonie et d’entamer le circuit en car.

Avant d'entendre les questions il répond à une question de la séance précédente de Mr Vanuel sur la prise en charge financière du déplacement en car vers la Louvière par l'ASBL Brunehaut Valorisation. « Il entre dans les missions et objectifs de l'ASBL d'organiser des déplacements culturels à la découverte de nos artistes locaux »

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président entend ensuite les questions orales des conseillers communaux

- a) Mr Christophe LECOUTRE souhaite savoir si une ASBL peut mettre l'adresse à la commune afin de réceptionner le courrier
- b) Me Jasmine LESEULTRE sollicite la remise en état correct du parking communal et des renseignements au sujet du traçage de la rue de la Brasserie
- c) Mr Daniel BERNARD stipule que l'on a tracé des lignes blanches en face des garages à la rue du sart Colin. Il souhaite l'installation de bancs corrects dans les cimetières et plus particulièrement celui de Rongy.
- d) Mr Michel URBAIN sollicite des explications sur les doubles contrôles du cadastre.
- e) Me Muriel DELCROIX déplore les trous multiples dans le parking du hall sportif. Elle est interpellée par le fait que les enseignants doivent prêter de la surveillance et s'inquiète de la charge imposée.
- f) Mr Daniel SCHIETSE attire l'attention de la nécessité de rénovation à l'entrée du cimetière (à droite) d'Hollain.

Monsieur Pierre WACQUIER, Bourgmestre-Président ainsi que les membres du collège communal répondent aux questions orales :

- a) La difficulté c'est la réception des recommandés et les remise de plis éventuels d'huissier, qui signe ?
- b) Demande sera transmise au service des travaux
- c) Pour le traçage, on fera le point avec la police. Pour les bancs, la hauteur est correcte.
- d) Mme Bauduin stipule qu'il est exact qu'à la suite de la visite de l'indicateur expert, il arrive que le cadastre vienne reprendre certaines mesures.
- e) Demande sera transmise au service des travaux. La surveillance, c'est un dossier à l'étude.
- f) Une visite sur place sera programmée avec le service des cimetières.

11. Approbation du procès-verbal du 07 septembre 2015

15 OUI – 2 ABSTENTIONS (1 élu IC : M. Urbain – 1 élu C.E.C. : D. Bernard)

avec la rectification demandée de Mme Muriel Delcroix et approuvée dans la réponse à sa question orale, à savoir

« Il s'agit de quelques cas d'exception, et un seul n'a pu être solutionné et les parents n'ont pas dû repayer.

Mme Bauduin Nathalie apporte les précisions puisqu'il s'agit du cas de Mme Delcroix et stipulant que l'an prochain une méthode sera mise en route afin d'éviter cette situation dommageable pour la commune. »

Messieurs Lecoutre Christophe et Bernard Daniel quittent la salle.

10. Programme de Développement Rural

- a) Regard sur 25 ans de PCDR – présentation

ENTEND la présentation faite par Mme Dubrulle Régine et Mr Van Eeckhout Julien relatif sur le regard sur 25 ans de P.C.D.R. et qui sera illustrée par le déplacement vers les réalisations effectuées

- b) Nouveautés du décret – communication

PREND CONNAISSANCE des nouveautés du décret

- c) Réflexion sur le 3ème PCRD

PREND CONNAISSANCE des réflexions de la FDR pour l'élaboration du 3ème PCDR

HUIS CLOS

12. Ratifications des décisions du collège communal portant désignation des membres du personnel enseignant - Décision